

Communauté de Communes
Des Bertranges à la Nièvre

Conseil de Communauté

2, rue Masson
58130 GUERIGNY

Séance du 18 février 2009

Tél. : 03 86 60 99 70
Fax : 03 86 60 99 71

L'an deux mil neuf, le mercredi dix-huit février à dix neuf heures, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Urzy, sous la présidence de Martine VANDELLE, Présidente.

Etaient présents :

A. ADOUE – J.P. APERS - B. BERNADOTTE – J.C. BONNET - J. CAILLOT - D. CHALENCON - J.P. CHATEAU - J.P. GATEAU - D. GOBET - E. GUYOT - H. JUDAS - G. LANTIER - N. LEBAS - C. LOBRIAUT – A. LEONARD - S. MARC - R. PASQUET – M. PASSE - J. ROPITEAU – A. VAILLANT - M. VANDELLE

Absents excusés :

M. CHARMANT
A. DEMARES
C. MAGNIEN donne pouvoir à C. LOBRIAUT
C. MEVEL donne pouvoir à M. VANDELLE
S. SEILER

La séance est ouverte à 19h05.

Madame Martine VANDELLE ouvre la séance à 19h05 et Madame la Présidente demande l'accord de l'assemblée pour rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- **Renouvellement du contrat de Mademoiselle Marie DELAUCHE**

A l'unanimité, les élus acceptent l'inscription du sujet proposé.

Monsieur Jean-Pierre CHATEAU est désigné secrétaire de la séance.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 03 décembre 2008

A l'unanimité, les délégués approuvent ce compte rendu.

2. Renouvellement du contrat de Mademoiselle Marie DELAUCHE

Madame la Présidente propose le renouvellement du contrat avec une majoration : le contrat liant Mademoiselle DELAUCHE à la communauté de communes évoluant et passant de 1969.93 € brut à 2107.05 € brut.

Les élus adoptent cette proposition à l'unanimité.

3. Election de deux vice-présidents

Après la modification du règlement intérieur, il convient de pourvoir les postes de vice-présidents créés. Les noms de Monsieur Christian LOBRIAUT et de Madame Annie VAILLANT sont proposés par la Présidente.

Les élus passent alors au vote, Monsieur LOBRIAUT ayant le pouvoir de Monsieur MAGNIEN et Madame VANDELLE celui de Madame MEVEL, on compte 23 votants.

Se présente en tant que troisième vice-président, Monsieur LOBRIAUT

Se présente en tant que quatrième vice-président, Madame VAILLANT

Monsieur LOBRIAUT obtient 22 voix et un vote nul

Madame VAILLANT obtient 22 voix et un vote nul

Monsieur LOBRIAUT est élu troisième vice-président.

Madame VAILLANT est élue quatrième vice-président.

Les deux vice-présidents élus percevront une indemnité mensuelle déterminée en fonction du taux exprimé en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale (valeur du point d'indice 1015 au 01 octobre 2008) pour cette tranche de la population et ce type de collectivité (Communauté de Communes située dans la tranche de 3 500 à 9 999 habitants) soit 16.50 % de l'indice 1015.

La Présidente indique que le montant de l'indemnité mensuelle du troisième vice-président est de 619.16 € brut.

La Présidente indique que le montant de l'indemnité mensuelle du quatrième vice-président est de 619.16 € brut.

Cette disposition est adoptée à l'unanimité par les membres du conseil communautaire.

4. Débat d'Orientation Budgétaire DOB 2008

Dans le cadre de la loi, les collectivités ou groupements ayant un certain nombre d'habitants doivent organiser un débat d'orientation budgétaire (DOB) avant tout vote de budget primitif.

Madame la Présidente précise les orientations en matière projet et d'investissement pour 2009 et un débat s'organise.

Madame la Présidente apporte les précisions nécessaires et précise que la commission des « Finances » va maintenant affiner l'ensemble des éléments et préparer le budget 2009.

5. Rapport annuel du Service Public d'Assainissement Collectif - SPANC

Mademoiselle Nelly HERBET présente ce rapport, sachant qu'un document complet a été remis aux élus. Mademoiselle HERBET rappelle les travaux de l'année 2008 et les perspectives pour 2009.

A l'unanimité, les élus communautaires prennent acte de l'ensemble du document et des éléments transmis.

6. Travaux de dissimulation des réseaux - programme 2009

Les élus prennent acte que la commune de Saint Martin d'Heuille a été retenue au titre des communes rurales en 2009 pour le programme de dissimulation des réseaux.

A l'unanimité, les élus autorisent, Madame la Présidente à engager toutes les démarches et signer tout document permettant la réalisation de l'ensemble de la dissimulation des différents réseaux.

7. Groupement de commande

La Communauté de Communes serait coordinatrice du groupement sachant que toute entité qui voudra adhérer, devra délibérer.

A l'unanimité, les élus adoptent le principe de coordination.

8. Récapitulatif des Marchés Publics conclus

Le conseil prend acte que pour 2008 aucun Marché Public n'a été conclu.

9. Bail de location du Point Information Touristique

Les élus acceptent les propositions du bail et son renouvellement avec la ville de Guérisny pour un montant de 470.26 € par semestre.

10. Commercialisation des produits touristiques de l'Association des Amis du Vieux Guérisny (AVG) avec l'Office du Tourisme de Nevers et sa région

A l'unanimité, les élus acceptent le principe de cette commercialisation et autorise Madame la Présidente à signer la convention avec l'Office du Tourisme de Nevers et sa région.

11. Rapport annuel de la Commission Intercommunale de l'accessibilité des personnes handicapées du Territoire de la Communauté

Madame Annie VAILLANT présente le document et propose aux délégués de lui faire remonter les éventuelles observations sachant que le vote sur ce rapport aura lieu le 25 mars prochain.

12. Versement à l'Association pour la Recherche sur les Tumeurs Cérébrales - ARTC

A l'unanimité, les élus attribuent une subvention de 200 € à cette association.

13. Questions diverses

Monsieur Eric GUYOT précise qu'en réunion de bureau du SYCTEVOM, il a demandé au Président Monsieur JAILLOT de transmettre par courriel sa proposition du budget aux délégués.

Monsieur Bertil BERNADOTTE souhaite que la Communauté de Communes examine ce qu'est un SCOT.

La séance est levée à 20h05.